

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025_061

DECISION MODIFICATIVE N°1

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 20 mai 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir Denis GIRAUD), Eric SCHULZ (pouvoir Enguerrand BONNAS), Véronique REBOUL (pouvoir Karen ANDREIS), Didier de BELVAL (pouvoir Jean-Luc VERJAT)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Christine GAGET

En conséquence de la décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2024, il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	521 789,64 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	521 789,64 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	521 789,64 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	521 789,64 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	521 789,64 €	0,00 €	521 789,64 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	521 789,64 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	521 789,64 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	521 789,64 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	521 789,64 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	521 789,64 €	521 789,64 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la décision modificative n°1 détaillée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 mai 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.